

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**La Cour des comptes fustige les niches fiscales**

### JURISPRUDENCE

Page 7

#### ■ Constitutionnel

Jean-Pierre Camby

**Un retard de transmission d'un jour ouvré du compte de campagne par l'expert-comptable n'entraîne pas l'inéligibilité du candidat (Cons. const., 1<sup>er</sup> juin 2018)**

Page 11

#### ■ Sûretés / Garanties

Gwénola Courtel

**La mention manuscrite dans un engagement de caution à durée indéterminée et l'assiette de l'appréciation de sa proportionnalité (Cass. com., 15 nov. 2017)**

Page 15

#### ■ Urbanisme / Construction

Paul-Ludovic Niel et Juliette Bureau-Simonpietri

**La législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement à l'épreuve du droit de l'urbanisme (Cass. 3<sup>e</sup> civ., 14 févr. 2018)**

### CULTURE

Page 22

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

**Le galop n'est pas ce qu'il montre**

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## La Cour des comptes fustige les niches fiscales <sup>136u8</sup>

Frédérique PERROTIN

Le coût des 457 dépenses fiscales est pointé du doigt par la Cour des comptes. Outils de maîtrise insuffisants, défaut d'évaluation, objectifs moins ambitieux : les pouvoirs publics semblent avoir renoncé à en maîtriser la progression.

Les conclusions de la Cour des comptes sont sans ambiguïté : « le coût des dépenses fiscales continue de croître en 2017 ». Le montant total des 457 dépenses fiscales aurait en effet augmenté selon les données du PLF 2018 de 5,4 milliards d'euros entre 2016 (87,6 milliards d'euros) et 2017 (93 milliards d'euros). Le poids de ces dépenses fiscales aurait augmenté de 0,6 points de PIB depuis 2011 et s'établirait à près de 4,1 points de PIB en 2017. « Les pouvoirs publics semblent avoir renoncé aux efforts de maîtrise des dépenses fiscales », a résumé le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud.

#### ■ Un mécanisme de plafonnement inopérant

Le coût des niches fiscales a d'ailleurs à cet égard fait l'objet d'une question ministérielle posée par le sénateur Jean-Noël Guérini (question n° 01812, JO Sénat du 02 nov. 2017, p. 3375). « Dans le tome II « dépenses fiscales » de l'annexe au projet de loi n° 235 (Assemblée nationale, XV<sup>e</sup> législature) de finances pour 2018 intitulée « évaluations des voies et moyens », on trouve un chapitre traitant du « coût des dépenses

fiscales pour 2018 ». On peut y lire que le montant des dépenses fiscales, qui s'élevait à 87,6 milliards d'euros en 2016, s'élèverait à 93 milliards en 2017 et devrait atteindre 99,8 milliards en 2018, soit une augmentation de près de 14 % en 2 ans », précisait le sénateur. Cette somme est proche de ce que rapportent à l'État l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, de l'ordre de 70 et de 30 milliards d'euros en 2016 commentait ce dernier, ajoutant que « si les mesures proposées par le projet de loi de finances pour 2018 sont adoptées, les niches fiscales passeront à 457, contre 451 recensées en 2017 ». L'article 19 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPPF) disposait du plafonnement des dépenses fiscales à 81,8 milliards d'euros en 2016 et à 86 milliards en 2017, des montants chaque fois dépassés. Dans ce contexte, le sénateur interrogeait le gouvernement sur les mesures envisagées pour endiguer la hausse constante du montant de ces régimes dérogatoires.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34